

Séance du 6 décembre 2023

DCM : N° 2023-12-02

**OBJET : BUDGET M49 - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES – BUDGET ASSAINISSEMENT-
COMPTE 6215**

**L'an deux mil vingt-trois
Le six décembre**

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 025-200082758-20231206-2023_12_02-DE



NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 12/12/2023
Convocation du Conseil du
01/12/2023
Membres en exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : tous les membres

Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle LEFEBVRE, excusée, pouvoir à Patrice PRETOT ; Mme Mireille PICARD, excusée, pouvoir à Mme Nathalie LAURENT

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Mme Bénédicte CHARITE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Adjoint, informe le Conseil Municipal que, sur le budget assainissement (M49), afin de pouvoir régler le montant de participation aux frais de secrétariat sur ce budget, il convient de procéder à des ajustements budgétaires.

De ce fait, il propose les ajustements budgétaires suivants :

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
- Compte 6215 / 012 : + 140.00 € - Compte 6262 / 011 : - 140.00 €	
Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces ajustements budgétaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire
Maxime GROSHENRY.

